



CONDITIONS D'INSCRIPTION ET REGLEMENT DES COURS

ADHESION :

Sauf dérogation préalable et écrite de la part du Centre Equestre, les prestations et fournitures sont, de plein droit, soumises aux conditions de vente et de prestations qui prévalent sur toutes autres conditions d'achat ou de commande. Ces conditions de vente et de prestations n'apportent pas novation au contrat en cours. Elles incluent les modifications précontractuelles légales des dispositions des articles L 111-1 et suivants et R 111-1 du Code de la Consommation.

Le client ou l'adhérent réitère expressément son adhésion pleine et entière aux Conditions de vente et de prestations du Centre Equestre, qu'il a accepté lors de son inscription par sa signature des différents documents nécessaires, notamment le Règlement intérieur. L'ensemble de ces documents constituant un tout indissociable. Toutefois, la nullité ou la discordance d'une clause n'emporte pas nullité de l'ensemble contractuel.

LICENCE FFE ET COTISATION OBLIGATOIRES :

La cotisation est à acquitter dès l'inscription.

Le cavalier non à jour de sa cotisation et de sa licence sera refusé dans sa reprise.

COURS:

Le choix des cours se fait dès le mois de septembre et pour l'année complète. Deux options vous sont proposées.

* LES CARTES DE 10H:

La carte est à prendre dès le début des cours soit au mois de septembre et renouvelable au bout des 10h. L'adhésion étant pour l'année, si le cavalier n'informe pas par écrit qu'il ne souhaite pas continuer, le club supposera qu'il résilie son abonnement. Toute carte ou adhésion annuelle commencée reste due jusqu'au paiement total du prix correspondant.

Les leçons retenues non décommandées 24 heures à l'avance sont dues et non récupérables.

Toute carte est nominative. Toute carte entamée est due et ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part du Centre Equestre.

* LES FORFAITS

Le forfait est un abonnement annuel à raison d'une ou plusieurs leçons hebdomadaires non reportables et non récupérables.

Pour l'organisation du club, nous demandons tout de même à chaque cavalier de prévenir en cas d'absence.

Tout forfait est nominatif. Tout forfait commencé est dû et ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part du Centre Equestre.

Le prix des forfaits annuels inclue une assurance annulation. Un exemplaire des conditions d'assurance vous est remis à l'inscription et est affiché à l'accueil. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement pour quelque raison que ce soit n'est possible.

STAGES:

Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Le règlement du montant global est demandé à l'inscription et est encaissé le 1er jour du stage.

Autres prestations ET CONCOURS:

Les inscriptions aux animations, perfectionnements, compétitions et à toutes autres prestations sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les inscriptions, aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations ne donnent lieu à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

Tarifs et paiements

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'adhésion. **Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.**

Les factures sont payables à USM Saran Centre Equestre 318, rue de la Fontaine (45770) SARAN.

Les factures sont payables comptant en totalité à compter de leur émission sauf dispositions particulières et les intérêts de retard sont exigibles après l'envoi d'une Mise en Demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, au taux de l'intérêt légal annuel de la Banque de France.

En outre, à défaut de règlement dans le délai ci – dessus indiqué, il sera fait application d'une majoration forfaitaire de quinze pour cent (15%) du montant T.T.C ; destiné à couvrir les frais de recouvrement à titre de clause pénale, avec un minimum de Deux cents EUROS (200,00 Euros). Cette pénalité sera due dès l'envoi au client d'une mise en demeure de les payer.



En cas de défaut de paiement, le cavalier ne se verra pas attribuer de cheval, il pourra être mis à pied si nécessaire afin d'aboutir à la régularisation de sa situation financière et ne pourra prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive.

L'adhésion étant pour l'année, si le cavalier n'informe pas par écrit qu'il ne souhaite pas continuer, le club supposera qu'il résilie son abonnement. Toute carte ou adhésion annuelle commencée reste due jusqu'au paiement total du prix correspondant.

La somme ainsi conservée par l'association USM Saran Centre Equestre est destinée à couvrir les frais administratifs et de gestion à titre de clause pénale, avec **un minimum de Cinquante euros (50 €)**. Cette pénalité sera due dès l'envoi à l'adhérent ou consommateur d'une mise en demeure de les payer.

- Le forfait est un abonnement annuel à raison d'une ou plusieurs leçons hebdomadaires, non reportables et non récupérables en cas de toute absence justifiée ou non.

Tout forfait annuel, cartes entamées, et autres activités réglées ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part du Centre Equestre de Saran.

Pour toute réclamation et contestation, veuillez adresser un courrier ou un mail à la Direction du Centre Equestre qui étudiera chaque demande avec qui de droit au sein du Comité Directeur.

*** PAIEMENT UNIQUE :**

PRESTATION	MOYEN DE PAIEMENT			
	ESP	CB	CHEQUE	AUTRES
Cotisation				
Licence				
Carte				
Forfait 1h ou 2h				
Forfait Fidélité	Paiement mensuel avant le 5 de chaque mois			

*** PAIEMENT ECHELONNE :**

PRESTATION	MOYEN DE PAIEMENT					
	ESP	CB	AUTRES	CHEQUE 1 Remis le 05/10/2017	CHEQUE 2 Remis le 05/11/2017	CHEQUE 3 Remis le 05/12/2017
COTISATION						
LICENCE						
CARTE						
FORFAIT 1, 2						

Reconnaissance du REGLEMENT INTERIEUR:

Chaque adhérent cavalier ou représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions. Tout manquement à celui-là entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

ASSURANCE-LICENCES-CERTIFICAT MEDICAL

Les cavaliers sont obligatoirement assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement, durant le temps d'activité équestre.

Les cavaliers doivent être obligatoirement licenciés pour l'année en cours auprès de la Fédération Française d'Equitation. Les cavaliers restent libres de souscrire une assurance supplémentaire dans la compagnie de leur choix.

En début de saison les cavaliers remettent obligatoirement au secrétariat un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation.

Assurance annulation Forfait Club Equitation: Pour en bénéficier, la licence fédérale est obligatoire. Comme toute assurance, il y a des restrictions pour les prises en charge et des plafonds de garantie. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.



Refus de l'assurance annulation :

I-) Je refuse l'assurance annulation et renonce de ce fait, à toute demande de remboursement pour quelque raison que ce soit (maladie, accident...)

Signature :

DROIT de RETRACTATION POUR LE CONSOMMATEUR:

La présente commande est soumise aux dispositions de l'article L 221-5 du code de la consommation traitant du droit de rétractation. Sont exclues la vente lors d'une foire, d'un salon, les exclusions définies dans l'article nouveau L 221-2 du Code de la Consommation.

Le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. Pour la prestation de service, le délai de rétractation court à partir de la conclusion du contrat ou de la commande acceptée incluant les conditions générales de vente. Le vendeur remboursera le client de tous les paiements reçus, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour de la réception de la décision de sa rétractation par le client.

«Si vous souhaitez annuler la commande, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous»

ANNULATION DE COMMANDE : Code de la consommation, articles L221.5 et suivants :

CONDITIONS

- compléter et signer le formulaire

- l'envoyer par *lettre recommandée avec avis de réception au vendeur*

- *l'expédier au plus tard le quatorzième Jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier Jour ouvrable suivant :*

Nom et adresse complète du vendeur :

Je notifie par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien et/ ou sur la prestation de service de la commande ci-après :

- Nature du bien ou du service commandé :

- Date de la commande :

- Commande reçue le :

- Nom du client :

- Adresse du client •

Date et Signature du client :

Demande expresse d'exécution avant la fin du Délai de Rétractation pour le Consommateur :

La présente commande est soumise aux dispositions de l'article nouveau L 221.25 du code de la consommation traitant du droit de rétractation.

le client demande expressément et irrévocablement le début des travaux et prestations avant la fin du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours. Si, il décide d'user de son droit de rétractation, ce dernier portera exclusivement sur les travaux et prestations non exécutées. Il sera tenu de payer celles exécutées.

Fait à :

Le :

Signature du client :

VISA DE L'ADHERENT

« Bon pour accord et acceptation des CGV »

A, le

Signature :

Pièces à fournir:

CERTIFICAT MEDICAL

REGLEMENT

1 Enveloppe timbrée à l'adresse de l'adhérent

1 justificatif de domicile pour les Saranais

Tout dossier incomplet et non réglé pourra être refusé par le Centre Equestre.

Centre Equestre de Saran – 318, rue de la Fontaine – 45770 SARAN

Tél : 02.38.73.68.94 – e-mail : saranequitation@orange.fr – Web : <https://saran-equitation.ffe.com>